

À VOUS LA RÉGION



RENTRÉE  
septembre  
2020

RÉUSSISSEZ VOTRE PARCOURS  
DE FORMATION DANS LE SECTEUR

# SANITAIRE ET SOCIAL

BÉNÉFICIEZ D'UNE  
BOURSE





## BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

La Région Île-de-France accompagne les élèves  
et étudiants des formations sanitaires  
et sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux,  
sans condition d'âge, et constitue un complément  
de revenu.



Estimez le montant de votre bourse  
en fonction de votre situation grâce  
au simulateur sur **[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*=> La simulation est indicative  
et ne vaut pas attribution.*



Vous avez jusqu'au **30 septembre 2020**  
pour vous inscrire en ligne  
sur **[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*=> En tant qu'étudiant des formations sanitaires  
et sociales, vous relevez de la bourse de la Région  
Île-de-France, et non de celle du Crous.*



Déposez les pièces justificatives  
directement dans votre espace personnel  
sur le site **[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*=> Les notifications de bourse seront adressées après  
votre entrée effective en formation.*





## QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France :



### Formations sanitaires

- Aide-soignant,
- Ambulancier,
- Auxiliaire de puériculture,
- Ergothérapeute,
- Infirmier,
- Infirmier de bloc opératoire (IBODE)
- Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- Masseur-kinésithérapeute,
- Puéricultrice,
- Pédicure-podologue,
- Psychomotricien,
- Sage-femme,

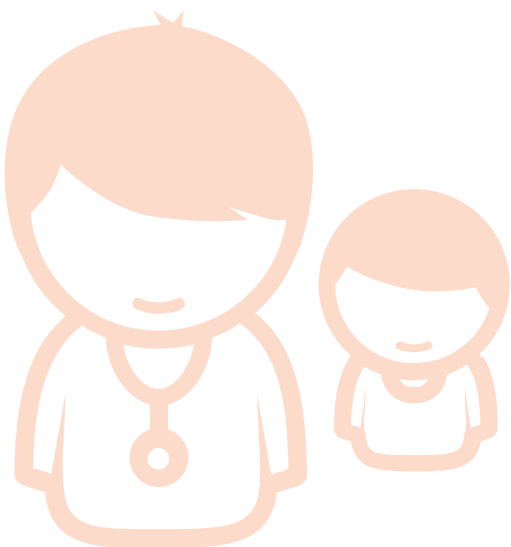


### Formations sociales

- Accompagnant éducatif et social,
- Assistant de service social,
- Conseiller en économie sociale et familiale,
- Éducateur de jeunes enfants,
- Éducateur spécialisé,
- Moniteur-éducateur,
- Technicien de l'intervention sociale et familiale.

### + IMPORTANT

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation vous donne droit à une bourse.



## D'AUTRES AIDES RÉGIONALES

**Vous avez obtenu une mention très bien  
à votre baccalauréat en juin 2020 ?  
Vous pouvez bénéficier de l'aide  
au mérite de la Région.**

*Informations sur le site [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)*



⊕ **UNE QUESTION ?**  
Des conseillers vous  
répondent.

Appelez au  
01 53 85 73 84  
(coût d'un appel  
local)

ou écrivez-nous sur  
le formulaire contact  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



## AVEZ-VOUS PENSÉ AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION ?

Pour réussir votre parcours de formation,  
vous devez vous assurer, au préalable,  
que votre formation pourra être financée  
pendant toute sa durée.

Selon votre statut et votre situation, une prise en charge  
du coût de votre formation peut vous être proposée.

• Si vous êtes  
**en poursuite  
d'étude,**

la Région peut  
prendre en charge  
le coût de votre  
formation.

• Si vous êtes  
**demandeur  
d'emploi,** inscrit  
dans une agence  
Pôle emploi depuis  
au moins 6 mois,

la Région peut prendre en  
charge le coût de votre  
formation. Vous bénéficiez  
alors du statut de  
stagiaire de la formation  
professionnelle continue.



• Si vous êtes  
**salarié,**

Vous pouvez bénéficier  
d'un financement de  
votre  
employeur, dans le  
cadre de la promotion  
professionnelle

Vous pouvez déclencher  
votre Compte personnel  
de formation (CPF)



Rapprochez-vous de votre établissement pour  
en savoir plus sur les financements mobilisables  
pour votre formation.



## VOUS ÊTES EN FORMATION POST-BAC ?

En tant qu'étudiant de l'enseignement supérieur :

- Vous devez vous acquitter de la CVEC, contribution de vie étudiante et de campus, auprès du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>  
*=> Si vous êtes boursier, vous devez demander le remboursement de la CVEC auprès du CROUS.*
- . Vous pouvez bénéficier des services du CROUS logement/santé/restauration
- . Vous rencontrez des difficultés ? les assistantes sociales du CROUS sont à votre écoute



[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)

[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

⊕ Un guide de l'étudiant est à votre disposition sur le site [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

### ⊕ ATTENTION !

En tant qu'étudiant des formations sanitaires et sociales, vous relevez de la bourse de la Région Île-de-France, et non de celle du Crous.



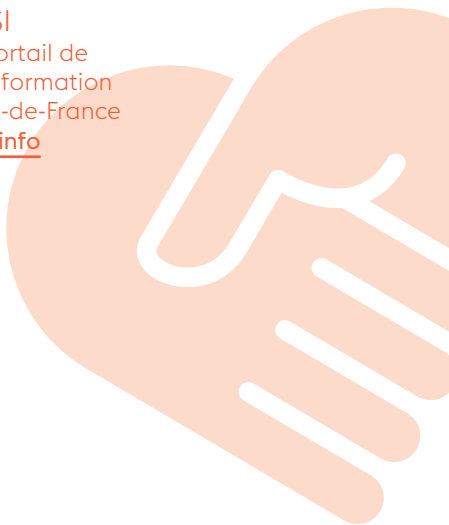
formulaire contact  
[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)  
01 53 85 73 84

Des conseillers vous répondent.



ET AUSSI

Oriane.info, le portail de  
l'orientation, de la formation  
et de l'emploi en Île-de-France  
[www.oriane.info](http://www.oriane.info)






**Région Île-de-France**  
2, rue Simone-Veil  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE  
Tél.: 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**